

2^{ème} Colloque des salariés-aidants

Mardi 28 septembre 2021
9h30 - 12h

Groupe Les Echos - Le Parisien - Paris

Il existe près de 11 millions d'aidants en France. Parmi eux, le nombre de salariés actifs ne cesse de croître mais ils sont finalement peu nombreux à se déclarer comme tels auprès de leur employeur. Or c'est pourtant un enjeu sociétal majeur car d'ici 2030, un quart des actifs Français seront des aidants. Même si leur cause est désormais connue et avance, il manque encore une approche volontariste du monde de l'entreprise comme du côté politique et du système de santé. Organisé par La Mutuelle Générale et en partenariat avec le groupe Les Echos Le Parisien, ce deuxième colloque de l'Observatoire solidaire s'est tenu le 28 septembre dernier à Paris. Pilotée par le Conseil d'orientation de l'Observatoire solidaire et animé par Jean-Marc Vittori, éditorialiste aux Echos, cette édition 2021 a été placée sous le signe du « passage à l'acte » avec cette question cruciale : *comment inciter les acteurs à agir en faveur des salariés-aidants ?* Sur la base de la présentation des résultats 2021 du baromètre de l'Observatoire, de nombreux experts ont participé à cette matinée apportant des idées, des pistes de réflexions et des témoignages afin de faire avancer le sujet.

9h30 • 9h40 | Introduction du colloque

En ouvrant ce colloque, **Patrick Sagon** a rappelé que « d'ici à 2030, un quart de nos concitoyens devront concilier leur vie professionnelle avec une aide à leur proche en perte d'autonomie. ». Agir en faveur des salariés-aidants s'avère donc « une problématique sociale et sociétale majeure », a indiqué le président de La Mutuelle Générale depuis longtemps engagée auprès



Patrick SAGON
Président,
LA MUTUELLE GÉNÉRALE

des aidants et des personnes dépendantes. Or « nous n'avons pas encore adapté nos fonctions et nos modes de vie » alors que le phénomène prend de l'ampleur sachant « que nous serons un jour ou l'autre, à des degrés divers, amenés à devenir des aidants et des aidés ». L'an passé, la première édition de l'Observatoire solidaire sur les salariés-aidants, pointait « une faible prise en compte des conséquences » de ce sujet au sein de l'entreprise. Un an plus tard, Patrick Sagon constate que « ce sujet progresse » car « certains commencent à prendre conscience de cette transition démographique et du fait que l'on entre dans la société du vieillissement ». Toutefois, ce dernier reconnaît que « nous en sommes encore l'âge de pierre », insistant sur le fait qu'il est désormais urgent « d'identifier les déclencheurs pour passer à l'acte ».

9h40 • 9h55 | Intervention de la ministre

Brigitte BOURGUIGNON
Ministre déléguée auprès du
Ministre des Solidarités et
de la Santé, chargée
de l'autonomie



Face au vieillissement de la population, le « grand chantier de l'autonomie » est engagée.

Brigitte Bourguignon affirme que « soutenir les aidants constitue un enjeu sociétal et social majeur d'aujourd'hui et de demain ». Elle rappelle que le législateur a déjà pris des actions fortes dans ce domaine. D'abord, avec l'assouplissement des jours de congés octroyés aux proches aidants, puis la mise en place de l'indemnisation du congé proche aidant. Enfin, l'obligation de négocier sur ce sujet au niveau des branches professionnelles. Reste que ces mesures ne suffisent pas. La ministre insiste sur le fait que « la perte d'autonomie n'est pas la préoccupation des

seuls pouvoirs publics ». « Face à la faible montée en charge de ces dispositifs légaux », la ministre affirme que ce sujet concerne également « les collectivités locales, les acteurs du secteur médico-social » sans oublier « le monde du travail où le nombre de salariés-aidants ne cesse de croître ». La ministre souligne qu'« il est urgent que les entreprises se mobilisent afin de tenter de mieux concilier la vie privée et la vie professionnelle de leurs salariés ». Optimiste, cette dernière indique que « la crise sanitaire inédite a permis aux employeurs de poser un autre regard sur leurs employés en situation de fragilité » et dans le même temps « de mettre en place des nouvelles organisations ». En cette période de sortie de crise, la ministre affirme qu'« il faut en profiter pour impulser un nouvel élan », soulignant qu'il « est nécessaire d'inciter et d'encourager les bonnes pratiques et les initiatives ». Brigitte Bourguignon a également rappelé le lancement, le 14 septembre dernier, d'une mission nationale confiée à la plateforme RSE de France Stratégie. Cette initiative permettra de « proposer des leviers destinés à favoriser les mobilisations des sociétés en faveur des salariés-aidants avec une attention particulière apportée aux petites entreprises ». La ministre prône un « changement de culture nécessaire », tout en étant persuadée que « les sociétés qui s'investiront aujourd'hui dans ce soutien seront récompensées demain ».

9h55 • 10h10 | Présentation du 2^{ème} Baromètre de l'Observatoire solidaire



Assaël ADARY
Président,
OCCURRENCE

À l'occasion de la présentation de cette 2^e édition du Baromètre de l'Observatoire solidaire, **Assaël Adary** a souhaité mettre l'accent sur 5 chiffres clefs illustrant la situation actuelle. D'abord, le chiffre de 2.500. Il correspond à la taille de l'échantillon utilisé pour ce baromètre. Il est considéré comme « robuste » et prend en compte les salariés des entreprises publiques et privées et avec des effectifs différents. Ensuite, l'« indice de solidarité » calculé dans le cadre de cette enquête, ressort à 40/100, soit en stabilité par rapport à l'an passé. « Ce niveau n'est pas satisfaisant. C'est justement le passage à l'acte de l'entreprise qui va donner le déclic et permettra d'améliorer cet indice ». Assaël Adary signale malgré tout que des améliorations sont possibles. Ainsi au sein de La Mutuelle

Générale, ce même indice a progressé de 8 points, en un an, pour s'établir à 52/100 suite à des actions mises en œuvre (création d'un guide, d'une communauté) qui ont créé un déclic. Le troisième chiffre mis en avant est celui de 9 %. Il représente la part de salariés affirmant être en position d'aidants, sachant que seulement moins d'un tiers (31 %) d'entre eux se déclarent à leur entreprise. « Ce qui signifie que plus des deux tiers ne se font pas connaître », insiste Assaël Adary. De plus, dans les rangs de ces salariés-aidants, le manque d'informations est criant : seulement 15 % d'entre eux sont certains qu'il existe des mesures sur le sujet au sein de l'entreprise, 27 % affirment qu'il n'y en a pas et 58 % indiquent ne pas savoir. Enfin et pour finir sur une note positive : 89 % des salariés-aidants ayant informés leur employeur et se disent satisfaits des solutions proposées dans leur entreprise. Pour conclure cette présentation du Baromètre 2021, Assaël Adary a rappelé que « les salariés-aidants se situent au carrefour des sujets de santé publique, de santé au travail et aussi des performances économiques des entreprises », précisant qu'« il faut une construction intellectuelle afin de reconnaître ces situations », considérer les aidants comme « une richesse pour l'entreprise ».

10H10 • 10h40 | Les salariés-aidants, les enjeux financiers et la mobilisation des PME

LES ENJEUX FINANCIERS

Un premier atelier a été organisé afin d'évoquer les enjeux financiers des salariés-aidants. Il en est ressorti deux propositions concrètes qui ont été présentées par **Emilie Weight**, responsable Patients et Développement Durable de Merck France et par **Benoît Durand**, directeur général délégué de France Alzheimer et maladies apparentées.



Emilie WEIGHT
Responsable patients
et développement
durable,
MERCK FRANCE

Benoît DURAND
Directeur général
délégué,
FRANCE ALZHEIMER
ET MALADIES
APPARENTÉES

Emilie Weight a évoqué la première proposition concrète, à savoir la mise en place au sein de chaque entreprise un modèle de « tiers aidance ». « *De la même façon que le collaborateur va voir naturellement son RH ou son manager pour demander une aide spécifique ou parler de sa retraite, il pourrait entrer en contact avec ce tiers* », explique cette dernière. Ce dispositif pourrait, selon elle, être financé par la souscription d'un contrat spécifique ou par une « *garantie aidant* » dans un contrat de prévoyance existant. Afin de déclencher et de financer ce dispositif, « *le plan santé pourrait prévoir un régime d'exonération des cotisations de la Sécurité sociale applicable au financement patronal comme cela existe pour les frais de santé et de la prévoyance* ». Elle a précisé que cela pourrait se faire par un « *ajout à la doctrine de la Sécurité sociale opposable aux Urssaf sans modifier la loi d'exonération* ». Ce « *business model* » serait vertueux avec trois effets positifs bien identifiés : c'est une réponse à l'enjeu financier des aidants en entreprise, cela limite les coûts pour la Sécurité sociale et rentabilise les dispositifs sur le territoire.

À ses côtés, **Benoît Durand** a formulé une autre proposition concrète à savoir la création d'un « *Plan d'Épargne de Perte d'Indépendance* » surnommé « *PEPI* ». « *Il fonctionnerait à la façon d'un PEL et serait mis en place automatique à partir d'un certain âge. Il serait déductible de tout ou partie des cotisations versées au titre de la dépendance* » avec « *un bouquet de services certifiés par l'Etat* ». On pourrait même « *imaginer la possibilité de transmettre ce PEPI à un proche dépendant* ». Cette offre de services garantirait la présence d'un « *Technicien Coordinateur de l'Aide Psychosociale de l'Aidant* » baptisé « *TC APSA* ». « *Ce service réactif et personnalisé, proposé sous la forme d'un guichet unique permettrait ainsi d'offrir un parcours personnalisé* ». De plus, « *cette solution serait génératrice d'économies substantielles pour la Sécurité sociale* ».

LA MOBILISATION DES PME

Un deuxième atelier a planché sur la mobilisation des PME. Deux chefs d'entreprises sont venus exposer les types d'actions proposées. Laurent Delannoy, fondateur d'Avencod, réseau entreprendre et Vinh Ngo, directeur général CIAMT.

Pour **Laurent Delannoy**, il est important pour une PME à taille humaine de garder ses salariés et de prévoir les remplacements en cas d'absentéisme. Voilà pourquoi, ce porte-parole du 2^e atelier propose la nomination d'une « *vigie aidante* », soit une personne référente et qualifiée que se partagerait plusieurs PME. « *Elle serait à la fois capable d'identifier le plus tôt possible les aidants, de monter un plan adapté à leurs besoins*



Laurent DELANNOY
Fondateur,
AVENCOD, RÉSEAU
ENTREPRENDRE

Vinh NGO
Directeur général,
CIAMT

et de mener un accompagnement sur la durée ». Dans le cadre de ce même atelier, **Vinh Ngo** a proposé trois types d'actions : « *mener une démarche de proximité, avoir une approche ludique et démultiplier l'information et la prévention* ». Cette démarche de proximité devrait être selon lui « *la moins chronophage possible pour le chef d'entreprise* » en utilisant « *tous les canaux d'informations existants et les réseaux locaux en place (médecins du travail, experts comptables) afin de faire circuler l'information de façon gratuite et pérenne* ». Cet atelier a par ailleurs identifié deux types de déclencheurs. Le premier levier consisterait à réfléchir à une définition de l'« *aidant* » qui servirait de base commune permettant par la suite une prise en charge effective. Le deuxième déclencheur consisterait à s'appuyer sur « *des réseaux existants capables de repérer précocement les salariés-aidants.* »

10h40 • 10h55 | Restitution des résultats de l'étude TDTE : Qu'apportent et rapportent les aidants-salariés aux entreprises

François-Xavier Albouy, directeur de recherche à la chaire « Transitions Démographiques Transitions Économiques » et Marie Blaise, chercheuse en Economie au Luxembourg Institute of Socio-Economic Research (LISER) sont venus présenter une étude universitaire sur le sujet des aidants actifs.

Marie Blaise a présenté son étude qui avait un double objectif : étudier les dispositifs existants en faveur des aidants et en dresser une typologie ; évaluer les impacts économiques, financiers et sociétaux. Le panel était composé de 10 structures de tailles diverses ayant répondu à plus de



Marie BLAISE
Chercheuse en Économie,
LUXEMBOURG INSTITUTE
OF SOCIO-ECONOMIC
RESEARCH (LISER)

François-Xavier ALBOU
directeur de recherche,
CHAIRE « TRANSITIONS
DÉMOGRAPHIQUES
TRANSITIONS ÉCONOMIQUES »

80 questions. En préambule, Marie Blaise a indiqué que cette enquête a révélé « que la définition de proche aidant n'est pas la même pour tout le monde ». Ainsi, trois dispositifs mis en place ressortent de cette enquête. Le premier consiste, pour une entreprise, à recourir à une plateforme d'assistance et à des dons de jours via des fonds de solidarité négociés dans le cadre d'un accord d'entreprise. La deuxième réponse passe par la création, au sein de la société, d'un réseau d'informations baptisé selon le cas « cercle », « café » ou « communauté des aidants ». Enfin, la troisième solution prend la forme de l'implantation d'un service social avec une assistante sociale à demeure. Cette chercheuse signale que « les dispositifs légaux existants sont finalement peu utilisés par les entreprises du panel ». En examinant les réponses à l'aune de la taille des sociétés interrogées, cette étude indique que les aidants sont « trois fois plus identifiés dans des structures de moins de 10 000 personnes » par opposition à celles de plus grandes. Pour Marie Blaise, il n'existe pas à ce jour de mesures d'impacts économiques, financiers à proprement parler. Mais près de 40 % des entreprises du panel pensent que les salariés-aidants développent des compétences transversales (résilience, adaptabilité, sens de l'organisation) à l'opposé des 60 % répondent ne rien savoir sur ce point. En conclusion, « le soutien aux aidants doit être considéré par les entreprises comme un sujet important au même titre que l'égalité professionnelle et le handicap ». Toutefois, cette universitaire a insisté sur l'importance de « disposer d'une définition harmonisée et universelle du terme aidant » et de « nommer des référents bien identifiés au sein de chaque structure ».

Suite aux enseignements de ce travail universitaire, **François-Xavier d'Albouy**, directeur de recherche à la chaire

« Transitions Démographiques Transitions Économiques » a souligné l'intérêt « de valoriser les acquis des différentes expériences déjà mises en place ». Selon ce dernier, il faudrait aussi être en mesure de « compenser la perte de chance professionnelle » qu'anticipe un salarié s'il se déclare aidant à son employeur. François-Xavier d'Albouy a émis l'idée d'aborder ces aides aux salariés-aidants lors des entretiens d'embauche afin de diffuser le message aux nouveaux arrivants (jeunes et moins jeunes), notamment aux managers. Dernière suggestion : faire de ce sujet un « axe fort des garanties de prévoyance collective » qui ces dernières années « ont finalement peu évolué contrairement aux sujets de retraite, de santé et de chômage ». Aujourd'hui, « ce risque est massif, masqué et silencieux ». Il faut désormais « sortir du registre de la compassion pour passer à l'action » a-t-il conclu.

10h55 • 11h05 | Quels déclencheurs pour les entreprises et les politiques ?

Avec la crise du Covid, **Stéphane Hugon** a rappelé que les entreprises avaient renforcé « leur sens des responsabilités » et abordé des sujets liés à « la vulnérabilité ». Au gré des confinements à répétition, les salariés ont de leur côté réfléchi « sur le sens de leur travail ». Fort de ces constats et dans un contexte de sortie de crise, « des verrous ont sauté et de nouveaux enjeux apparaissent », affirme ce sociologue. Du point de vue du salarié, « la société doit être intéressante pour y travailler ». Et du point de vue de l'entreprise, « les salariés-aidants doivent être considérés comme une ressource permettant de coller à la réalité économique et sociale ». Or ce dernier signale que pour « des questions culturelles, ce gisement n'a pas été valorisé jusqu'à présent ». En se préoccupant aujourd'hui de ses salariés-aidants « c'est l'occasion pour l'entreprise de se resynchroniser avec la société et son époque ». Stéphane Hugon affirme qu'« il y a une convergence à trouver entre les intérêts des entreprises, des aidants et de la société toute entière ». Ce dernier souligne que « de nouveaux modèles de considération ont émergé » au sein de l'entreprise. Il relève la présence d'un « faisceau d'éléments » qui devrait contribuer au passage à l'acte.



Stéphane HUGON
PhD, sociologue,
fondateur d'ERANOS

11h05 • 11h40 | **Quelles politiques incitatives pour mobiliser les entreprises ?**

Quatre experts sont intervenus à cette table ronde : Olivier Frezet, directeur DomCare Aidance-Dépendance Autonomie/MSPB Bagatelle ; Benoît de Saint-Aubin, directeur de la Qualité de Vie au Travail d'Orange ; Jean-Luc Leymarie, médecin généraliste et Myriam El Khomri, ancienne ministre du travail.



Benoît DE SAINT-AUBIN
Directeur de la Qualité de Vie au Travail, ORANGE

Myriam EL KHOMRI
Ancienne ministre du Travail

Jean-Luc LEYMARIE
Médecin généraliste

Olivier FREZET
Directeur, DOMCARE

Benoît de Saint-Aubin a indiqué qu'il existe, au sein de son groupe, un réseau d'assistantes sociales mobilisées et une plateforme de soutien. Mais selon lui « cela ne suffit pas ». Pour ce représentant d'Orange « l'identification des salariés-aidants est un sujet. Cela doit passer par une action volontariste de sensibilisation auprès des salariés, des managers et des DRH ». Ce dernier a indiqué que cette aide à l'aidant actif « est en lien avec le bien-être du salarié. C'est un sujet à mettre en avant tout au long de l'année et pas seulement lors de la semaine annuelle du proche aidant ». Dans la même veine, il a plaidé pour « la mutualisation soit au partage de l'information pour vulgariser cette thématique ». Cela implique également « regarder ce qui existe déjà et si besoin monter des partenariats ».

Pour **Myriam El Khomri**, le point d'entrée pour agir sur ce sujet resté trop longtemps « en jachère » pourrait être « l'absentéisme » sachant « qu'un travailleur aidant s'absente de 7 à 18 jours par an ». En plus d'être absent qui « s'avère un poids pour la masse salariale », un collaborateur aidant

peut aussi se sentir démotivé et subir une forte charge psychologique (stress, problème de concentration) l'empêchant de travailler ou/et impactant ses collègues ou son équipe. Pour remédier à cette situation, une solution pourrait passer par « un outillage et une sensibilisation des managers afin de les aider à détecter ce genre de situation. Mais c'est aussi une affaire des DRH ». Afin de rompre l'isolement des salariés-aidants, cette dernière préconise la possibilité d'organiser des conférences sur ce thème à l'heure du déjeuner. Elle soutient que sur cette question, il y aurait également besoin d'innovations, de labels et de la mise en place de fonds au niveau des branches professionnelles. « Il faut trouver un modèle économique afin de passer à l'échelle et notamment par les voies du paritarisme » insistant sur le fait qu'il est temps de « passer d'une logique de coûts à une logique d'investissements ».

De son côté, **Jean-Luc Leymarie**, qui reçoit en consultation des salariés-aidants, a déclaré que « cette crise sanitaire nous a rendus plus agiles et a montré que l'on pouvait trouver des solutions rapidement ». Il propose « de trouver des passerelles afin d'établir une déclaration spécifique auprès des organismes sociaux ou même de créer un arrêt de maladie 'aidance' ».

En matière d'expérimentation, **Olivier Frezet** a témoigné ce qui a été mis en place dans son groupe depuis 2014 avec le soutien de La Mutuelle Générale. Ainsi, sur 70 personnes s'étant déclarés aidants, 50 ont bénéficié pendant 1,5 an de l'accompagnement d'un « TC APSA » qui au total mobilise 4 personnes en équivalent temps plein. A propose de ce sigle, Olivier Frezet préfère parler d'« opérateur de reliance » ou de « passeur ». En 2010, ce groupe a participé à la création d'une « licence pro » agrémentée de stages afin de former des personnes à cette thématique. En outre, Olivier Frezet affirme « maintenant, il faut se lancer » précisant qu'il est « important d'agir en reliant les initiatives » afin de faire acte de « solidarité et de fraternité ».

11h40 • 11h50 | **Allocution de clôture**



Serge GUÉRIN
Sociologue et membre du Conseil d'orientation

En conclusion de ce colloque, **Serge Guérin** a rappelé qu'accompagner les salariés-aidants génère pour les entreprises « un retour social sur investissement ou une

rentabilité sociale ». « La reconnaissance de ces derniers constitue une force pour inventer une autre société », a-t-il ajouté. C'est un « cercle vertueux » car cet engagement rejaillirait à terme de façon positive sur l'entreprise à savoir sur « la qualité humaine collective ». « Les gens se sentant mieux, ils apporteront davantage à l'entreprise ». Ce dernier a indiqué que la notoriété de la société pourrait également en bénéficier. À terme, « cela pourrait donner envie d'y travailler », a indiqué Serge Guérin. Ce dernier imagine que

ce soutien aux aidants pourrait, un jour, être pris en compte « dans la mesure de la performance annuelle ». Les résultats d'un manager étant analysés sous l'angle économique, financier et également social. Ce dernier volet pouvant être une façon de « souder une équipe ». Serge Guérin a insisté sur l'instauration d'un « principe de prévention » concernant ce sujet de société. Ensuite, « comme dirait Spinoza, c'est la joie dans le pouvoir agir ». ■



Crédit photos : Jimmy Delpire